

Telles sont les menaces que font retentir de toutes parts, non pas les ennemis de l'Eglise officielle, mais ses propres membres!

On conviendra que si les hautes coalitions du protestantisme anglais font concevoir des craintes momentanées aux catholiques, l'explosion de ces hautes a fait maître des dangers bien autrement graves pour l'Eglise que les clameurs publiques semblaient d'abord vouloir protéger. La Providence arrive ainsi à accomplir son œuvre en se servant des mauvaises passions des hommes. Quand on considère combien la dernière agitation religieuse a activé le travail de décadence de l'Anglicanisme, n'est-il pas permis de concevoir les plus brillantes espérances sur l'avenir réservé au catholicisme en Angleterre?

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 11 FEVRIER 1851.

Première Page:—Correspondance Lyonnaise—D'une prochaine et nouvelle réforme religieuse en Angleterre.  
 Feuilleton:—Le Montagnard ou les deux Républiques—1793—1848—(suite.)

Lettre du Dr. Playfair à Lord John Russell.  
 Heber Playfair D. D. de l'Eglise établie, vient d'adresser au premier ministre une lettre d'où nous extrayons les passages suivants:—  
 "Que signifie, Mylord, votre menace la loi sera examinée? D'un côté vous vous glorifiez de ce l'Angleterre réclame le droit de liberté en matière d'opinions religieuses, et de l'autre vous déclarez que la loi sera examinée précisément à cause de l'usage de cette liberté dans l'établissement de la hiérarchie catholique!—Comment réconcilier ces contradictions?"

"Mylord, il n'est ni sage ni prudent de parler d'examiner la loi" par rapport aux Catholiques.  
 "Conjointement avec nous, ils paient les mêmes taxes, ils obéissent aux mêmes lois, ils vivent sous la même Constitution, et sont-ils viennent les mêmes combats pour sa conservation."  
 "Si la France nous menaçait d'une invasion, parleriez-vous d'examiner la loi" par rapport aux Catholiques?"

"Faut-il donc les insulter avec autant d'ignorance que d'injustice, eux dont la bravoure et la fidélité sont incomparables dans nos armées et sur nos flottes, qu'ils remplissent; eux qui nous fournissent nos meilleurs magistrats, et nos plus paisibles citoyens!"

"Mylord, en concluant votre lettre vous jugez à propos de traiter de momeries superstitieuses les pratiques religieuses de l'Eglise Catholique."  
 "Est-ce ainsi que vous osez juger la religion de deux cents millions de chrétiens; les pratiques religieuses des Jérôme et des Augustin, de Charlemagne et de notre St. Edouard, des héros de Poitiers et de Crécy!"

"Malgré les honteuses calomnies imprimées et débitées contre la Papauté, nous la voyons grandir parmi nous.—Pourquoi? Quelque pénible qu'en soit l'aveu, je le ferai: c'est un hommage à rendre à la vérité que de reconnaître que le sacerdoce catholique a depuis longtemps couvert de honte notre propre clergé. Sa vie régulière, son abnégation, son assiduité auprès des malades ou lui-même va puiser des semences de mort, sa charité si pleine de délicatesse, toutes les vertus chrétiennes dont il est orné, en font un objet d'admiration, et la meilleure garantie de la conservation de la paix et de l'ordre."  
 "Je ne m'étonne donc pas de l'hostilité que lui attire le mouvement actuel qui fait

si fort ressortir son incontestable supériorité sur le clergé protestant.  
 "Quelqu'attaché que je sois à l'Eglise établie, je ne puis refuser mon tribut de respect et de vénération aux vertus et à l'excellence de l'Eglise Romaine. Je ne comprends point cette doctrine exclusive qui ne trouve d'excellence que dans sa petite localité."  
 "Mylord, je ne suis l'ami du Pape de Rome, qu'en autant que je ne saurais lui refuser mon admiration pour son humanité et son héroïque bienveillance."  
 "L'observateur le plus superficiel ne saurait refuser à Pie IX une vive pénétration, un profond jugement, et une vaste intelligence. Un homme de cette trempe commandera toujours le respect, et je ne doute pas que votre Seigneurie ne se joigne à moi pour mépriser l'esprit assez obtus pour ne pas l'apprécier. (Ici, l'écrivain montre que Pie IX, et les Evêques, en Angleterre, ne craignent point la persécution qui n'a jamais fait qu'ennoblir et fortifier la Papauté). Il continue:

"Si la Papauté est une invention de la sagesse humaine, elle tombera; si notre Eglise vient de Dieu, qu'a-t-elle à craindre de la hiérarchie nouvelle?"  
 "Ne voyez-vous pas que votre menace ne peut que fortifier l'Eglise de la Papauté? Malgré la richesse du pays, l'influence de notre Eglise et de l'Etat, la Papauté progresse tellement que vous croyez devoir recourir à des mesures de rigueur pour arrêter son progrès;—Oh! comme vous êtes tombé de votre haute position! à quelles étourdités diaboliques un misérable fanatisme vous a réduits! vous avez entrepris ce que ni Fox, ni Pitt n'osèrent oser; ce que l'éloquence de Burke eut montré plein d'une terrible responsabilité; ce que le jugement de Canning eut repoussé, ce que le génie de Peel eut méprisé comme le fruit d'une ambition irréfléchie."  
 "Déjà l'histoire vous réclame pour transmettre votre nom comme celui d'un homme qui a osé envahir le temple de la Constitution pour enlever le feu de la liberté civile et religieuse."  
 HEBER PLAYFAIR.  
 Déc. 1850.

L'article suivant du Courrier des Etats-Unis eût été inséré dans notre dernière feuille si, rangé parmi les Faits Divers, il n'eût attiré qu'un peu tard notre attention:—  
 "UN HOMMAGE INVOLONTAIRE.—L'une de nos plus constantes préoccupations, c'est d'apporter dans nos appréciations et dans nos citations l'impartialité la plus complète. Nous faisons belle place et beau jeu même aux opinions que nous ne partageons pas. Nous avons eu quelquefois la satisfaction de voir reconnaître le sentiment de justice qui nous anime; mais rarement nous en est-il tombé sous les yeux une preuve aussi frappante que celle qui suit. Dernièrement le Courrier a analysé le rapport de M. de Montalembert sur l'observation du dimanche; et l'on sait que nous ne nous rangeons point sous la bannière du dimanche. Eh bien! cette analyse, sans la moindre intention d'introduction, a passé tout entière et sans le moindre changement dans les colonnes d'un journal qui ne serait pas éloigné de canoniser M. de Montalembert. Les Melanges Religieux de Montréal, c'est de ce confrère qu'il s'agit, ont trouvé que la besogne était assez bien faite pour ne pas la refaire à leur tour. Nous leur en savons gré; car il témoigne ainsi de la conscience et du scrupule qui guide toujours notre plume. C'est un hommage involontaire qui ne laisse pas que d'être flatteur pour nous."

Notre confrère de New-York a-t-il voulu nous faire sentir adroitement que nous ne lui avions pas rendu justice? telle a été notre première pensée en lisant l'article ci-dessus. Il est vrai que nous avons emprunté au Courrier le premier tiers de l'analyse que nous avons donnée du rapport de M. de Montalembert, et que, contre notre habitude, nous nous sommes permis de lui attribuer le mérite de ce travail. Aussi venons-nous aujourd'hui, notre sentence attachée au front, subir devant le public le châtiement d'une faute dont nous ne voulons pas même faire apprécier les circonstances atténuantes.—Tout est bien, jusqu'à la part du Courrier.—Mais l'article que l'on vient de lire comporte un autre sens, suivant lequel notre procédé ne serait ni plus ni moins qu'un brevet d'impartialité accordé au Courrier le Melanges Religieux. Or, sous ce point de vue, nous croyons avoir droit de faire entendre nos

réclamations. Sous plus d'un rapport, nous sommes loin de vouloir délivrer un tel brevet. Dieu nous garde d'admettre que les intérêts de l'Eglise et du catholicisme pèsent autant que les intérêts révolutionnaires dans la balance de notre confrère, ou que la cause des uns et des autres soit par lui impartialement représentée. Si le grand parti religieux n'avait rien de mieux à dire que ce l'on rencontre en sa faveur dans les colonnes du Courrier, vraiment sa position nous humilierait. Pour parler M. de Montalembert, en particulier, nous ne voyons pas en quoi brille à son égard l'impartialité de notre confrère. Il n'a pas dit un mot de la haute portée sociale de l'ensemble des principes énoncés dans son rapport; pas un mot de blâme contre les brutales vociférations de la Montagne; pas un mot de sympathie en faveur d'une réforme que le sentiment chrétien fait si légitimement désirer, etc. Au lieu de cela, on voit saillir dans un clair obscur, comme un spectre destiné à épouvanter les lecteurs, l'UNION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT.—Si nous avons rendu hommage à cette sorte d'impartialité, c'est bien réellement un hommage involontaire.

Le savant P. Perronc, à qui la science sacrée est redevable de tant d'ouvrages de premier ordre, vient de publier un nouveau traité non moins remarquable que tout ce que jusqu'ici on connaît de ce grand théologien, et qui a pour titre: De la dénomination d'hérétiques et de schismatiques que l'Eglise catholique donne aux communions séparées d'elle. Ce traité ne forme pas moins d'un volume in-12 de 15 feuilles ou 178 pages.

EUROPE.

FRANCE.

Nous remplissons notre engagement en donnant à nos lecteurs l'analyse qui suit de la crise politique qui s'est dernièrement produite en France à la suite de la destitution du général Changarnier.

La retraite des ministres et la destitution du général Changarnier avaient été précédées et ont été suivies de plusieurs incidents remarquables.

Dans la séance du 3 janvier de l'Assemblée Nationale, M. Napoléon Jérôme Bonaparte demanda à interpellier le ministère; nous allons dire à quel sujet. La Patrie avait publié un article dans lequel étaient relatées de prétendues instructions données par le général Changarnier, en sa qualité de commandant en chef de l'armée de Paris, et dans lesquelles il y aurait eu notamment des paroles comme celles-ci: "Nobéir à aucun agent ou fonctionnaire civil ou politique sans l'aveu du général en chef; ne pas écouter les représentants, n'obtempérer à l'ordre d'aucun magistrat, à moins que cet ordre ne soit transmis par le général en chef; fusiller les trahis, etc." M. N. J. Bonaparte prit pour sujet de son interpellation ces paroles, dans le but de faire mettre devant l'Assemblée les instructions qui les contenaient. Il eut le premier la parole, et ne produisit point d'effet. Après lui, le ministre de la guerre, M. Schramm monta à la tribune, et déclara que l'interpellation ayant été ordonnée à l'improviste, il n'avait pas à produire les fameuses instructions données par la Patrie, ses bureaux n'ayant pu encore les retrouver.

M. le général Changarnier s'adressant à son tour à l'Assemblée, dit avec une fermeté et une simplicité fort applaudies, qu'il y avait une excellente raison pour qu'on ne retrouvât pas les prétendues instructions; cette raison, c'est qu'elles n'avaient jamais existé. L'Assemblée bondit, à ces mots, dans un élan d'applaudissements et de satisfaction. Le général expliqua que les "instructions dénoncées étaient les instructions rédigées par lui, il y a deux ans, à l'époque où son honorable camarade, Cavaignac, lui avait confié le commandement de la garde nationale, et qu'elles ne s'appliquaient qu'aux éventualités du combat." Des bravos éclatèrent de tous les bancs; ce fut pour le général Changarnier une véritable ovation.

Ainsi s'évanouit cette raucière attaque de la Patrie, en cette occasion l'écho d'une calomnie.

Durant les jours qui suivirent, l'anxiété se manifesta dans la Chambre législative ainsi qu'au dehors sur le différend entre le chef de la République et le général Changarnier. Quelque temps on espéra de la prudence et des sentiments plus calmes du premier, un retour favorable au second. On l'espérait d'autant mieux que huit des personnages les plus considérables de l'Assemblée avaient été mandés à l'Elysée: MM. Molé, Berryer, Thiers, Daru et le président de l'Assemblée lui-même, M. Dupin. Ces personnages distingués avaient, disait-on, exprimé au président de la République la conviction intime où ils étaient de l'inopportunité qu'il y aurait à révoquer le brave capitaine qui avait rendu à la cause de l'ordre des services si considérables; car il paraissait à cette extrémité, et la consternation était dénotée sur le visage des hommes les plus modérés et les plus sages dit un journal, dans l'attente d'une rupture soudaine entre le commandant de la garde nationale et le chef du pouvoir exécutif.

Mais ces vœux de rapprochement et de conciliation ne furent pas exaucés, et dans le Matin du 11 janvier parut le décret qui destitua et remplaça le général Changarnier. Le même journal publiait en même temps les noms des nouveaux ministres qui, par leur adjonction, modifiaient l'ancien cabinet.

Les ministres démissionnaires étaient: MM. de Lahlitte (des affaires étrangères), Romain Desfossés, Bineau et Dumas. Parmi eux il en était qui avaient accepté pour condition de leur entrée au pouvoir, la nomination de M. le général Baraguay-d'Hilliers au commandement de l'armée de Paris. Nous devons ajouter que des feuilles parisiennes ont paru craindre que cette combinaison n'amènât un conflit entre les deux pouvoirs exécutif et militaire. Dans le fait, selon l'expression de l'une d'elles, "la France, à peine remise de terribles secousses, lancée de nouveau sur la pente des aventures les plus imprévues et les plus dangereuses, va voir, à moins d'un revirement soudain et inespéré, s'ouvrir devant elle une crise dont il est impossible de prévoir les conséquences."

Le jour même de l'apparition des décrets du Moniteur, l'irritation profonde des esprits se manifestait. Au banc des ministres étaient les membres du cabinet nouveau; l'embarras était peint sur leur visage. Aucun message, aucun discours, aucun manifeste ne vint d'ailleurs révéler à l'Assemblée les idées du cabinet ainsi modifié ou le programme auquel il obéissait au point de vue de la nouvelle crise ministérielle.

Pour lever les incertitudes à cet égard et reconnaître ou définir la position du cabinet, M. de Rémusat monta à la tribune. Le caractère grave et modéré de cet ancien ministre de la monarchie de juillet, commande l'attention universelle. D'un ton ferme et calme, il interpella le cabinet sur les causes de la crise ministérielle, sur la politique que comptait suivre le nouveau ministère et sur l'acte extraordinaire (la destitution du général Changarnier) par lequel il inaugurerait son entrée au pouvoir.

M. Baroche se chargea de satisfaire à cette sommation qu'appuyait l'adhésion de sa majorité. Mais ce ministre, malgré son talent et son habileté ordinaires, ne sut trouver en cette occasion, dit un journal, que "de banales inspirations, et des explications plus vulgaires et plus maladroites encore." M. Berryer, "interprète de la légitime susceptibilité de l'Assemblée, lui succéda."

Ce grand orateur se livra à une improvisation qui captiva son auditoire et excita l'enthousiasme. Il précisa la question de manière à ne laisser place à aucun équivoque. Il représenta que le seul programme présenté par le cabinet, était la destitution du général Changarnier; que le général, attaqué dans la presse par un journal (la Patrie) qui a des relations immédiates avec le ministère, pousse à la tribune par un parent du Président (M. N. J. Bonaparte) avait obtenu d'un vote de la majorité la réparation de cette attaque inacceptable. A ce propos, l'orateur demanda si la destitution du général est, oui ou non, la réponse à l'approbation dont le Parlement l'a couvert? A-t-on voulu le châtier de la destitution que la Chambre législative (en soutenant que les prétendues instructions n'existaient pas), la seule d'ailleurs, qu'il ait dit faire? Son épée, dit l'orateur, s'est-elle brisée, parce qu'il n'a pas souffert qu'on l'accusât d'être prêt à la tourner contre l'Assemblée, dont il a promis, au contraire, de respecter et de défendre les droits et la souveraineté?

Dans le cours de sa belle improvisation, M. Berryer, sans donner prise aux passions ni aux invectives, fit avec la dignité la plus élevée et la plus fière, l'éloge de ce ministre des affaires étrangères (général de Lahlitte), qui s'était retiré en milieu des hommages, du respect et des regrets de tous. Le panégyrique était écumant pour les ministres qui n'avaient pas suivi dans cette noble retraite M. de Lahlitte; il était aussi un argument terrible contre le cabinet nouveau qui refusait de s'expliquer sur les causes de sa rupture avec un tel collègue!

M. Baroche remonta à la tribune, mais sans y obtenir plus de succès. Il garda toujours la silence sur l'acte principal qu'on lui reprochait (la destitution) et qui venait encore, après les paroles de M. Berryer, d'attirer au général

Nouvel Evêché en Irlande.

Le Pape vient d'ériger en Irlande un nouveau siège épiscopal. Le diocèse de Cloyne et Ross a été divisé en deux, et Pie IX a nommé un Evêque au nouveau diocèse. Il y a maintenant un évêché de Cloyne et un évêché de Ross. La nouvelle juridiction épiscopale, il paraît bien, a été établie à l'insu de la Reine Victoria; nouveau sujet de colère pour L. John Russell.—La dernière malle anglaise nous apprend que ce nouvel acte papal a causé quelque sensation

M. de Montalembert vient d'être élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. Droz, décédé.

ORDINATION.—Dimanche dernier, Mgr. l'Evêque de Martyropolis a conféré l'ordre sacré de la prêtrise à M. Hilaire Millier. Cette cérémonie a eu lieu dans l'Eglise de Ste. Rosalie. M. Millier doit demeurer comme Professeur au collège de St. Hyacinthe.

L'Assemblée Nationale de France a adopté d'urgence (le 10 janvier) la prise en considération de diverses propositions qui tendent à réputer démissionnaires les représentants qui auraient contre eux des condamnations pour dettes, et qui ne se libéreraient pas dans un délai déterminé. "C'est le moyen, dit à cette occasion un journal de Paris, de concilier la loi de l'inviolabilité des représentants du peuple avec le respect des conventions."

On assure, que par suite du dernier arrangement postal, ce sera à compter du 5 avril prochain que les taux de port des lettres à 3d par 1/2 onces, aura cours dans la colonie.

On se prépare en différents quartiers de la ville aux prochaines élections municipales. M. C. E. Belle disputera la représentation du Quartier St. Louis à M. Homier dont quelques-uns des partisans, à ce qu'il paraît, reprochent au candidat opposé sa jeunesse, sans lui contester néanmoins l'aptitude. M. J. J. Day, candidat pour le Quartier Est, se retire en présence de M. Fabre qui revient sur les rangs à la demande de ses constituants. Il est probable que M. O. Fréchette, qu'une assemblée des électeurs les plus respectables du Quartier St. Antoine, convoquée vendredi, a prié de continuer à représenter ce Quartier pour les deux années prochaines, sera réélu par l'immense majorité des électeurs, malgré son compétiteur M. George Robertson.

Nous donnerons place vendredi à un article bibliographique sur quelques productions remarquables en vente au magasin de MM. J. et D. Sadlier.

Je le sais bien, hélas! dit le vieux gentilhomme en laissant retomber ses deux mains sur ses genoux avec un profond découragement, je sais que tous les sentiments honorables et généreux sont bannis de la France et que la délation est devenue une vertu civique... l'œuvre l. pauvre France! ton vieux honneur s'en va avec tout ce sang qui coule.  
 Je dis que c'est difficile, s'empressa d'ajouter Baptistin; mais il faut essayer, qui ne tente rien, n'a rien.  
 Avant le départ de Baptistin, observa Henri, il faut décider l'endroit où nous nous retrouverons.  
 J'ai aperçu là bas sur la droite des carrières abandonnées qui feront merveilleusement notre affaire.  
 Allons à la découverte, dit aussitôt Henri. Crépaux, veille bien.  
 La veille, répondit Crépaux; sachez tranquillement, le temps est clair et personne ne passera par là; laissez-les aller au moins à

de la nuit; car Baptistin avait appris que les bandes armées se multipliaient dans les environs. Les pillards trouvaient toujours quelque lucre à tirer de leurs promenades patriotiques. Ils avaient quitté la grotte depuis à peine une heure qu'ils furent pour ainsi dire entourés de tous côtés, sans que ceux qui les cherchaient par le fait seul du hasard pussent même s'en douter.  
 Ils avaient cinq lieues à faire avant d'arriver au petit bourg où les attendait à un lieu désigné le voiturier avec lequel Baptistin avait fait le prix.  
 Heureusement la nuit les protégeait; il fallait risquer le tout pour le tout. Ils se couchèrent dans la campagne dont le terrain était inégal et creusé en différents endroits par les pluies torrentielles qui étaient tombées; et là, attendant le souffle de leurs respirations, prêts à se défendre jusqu'à la mort, ils attendirent qu'une petite troupe jacobine de 30 hommes environ, les ent dépassés.

voit ce qui avait été convenu à l'égard du voiturier: Le marquis de Savernay passerait pour un vieux professeur de minéralogie, science, etc., qu'il possédait très bien; les autres seraient négociants voyageant avec le professeur dans l'intention de faire exploiter les mines précieuses qu'il avait découvertes sur le sol de la Provence. Seulement comme la présence d'une femme pouvait faire naître des réflexions, et qu'à cette époque le soupçon était le frère jumeau de la réflexion, il fut convenu que Baptistin se procurerait un vêtement complet de jeune homme: la carmagnole de rigueur, le pantalon flottant et le gilet chéri à vastes revers. Jeanne deviendrait alors un minéralogiste en herbe.  
 Quand le jour commença à baisser, l'installation dans la grotte se fit sans entraves. Crépaux homme de prévision avait apporté des vivres pour 48 heures.  
 Les événements nous pressent; ils marchent avec rapidité; passons donc sous silence les

rent un peu de repos. Ils se remirent en marche, hâtant le pas, silencieux et attentifs au moindre bruit que l'écho lointain apportait sur le souffle du vent. Ils venaient d'entrer dans un chemin creux qui était au pied du village de Fontevieille, lorsque Crépaux qui était en avant aperçut à quelques centaines de pas une bande patriotique. Il se coucha à terre pour voir et n'être pas aperçu. Espérant que cette troupe changerait de direction. Son espoir ne fut pas de longue durée. Il se recoucha en toute hâte le talus qu'il avait gravi et courut rejoindre le marquis de Savernay.  
 Monsieur le marquis, dit-il, je viens d'apercevoir une bande armée qui se dirige de ce côté; elle est à peine à trois cents pas.  
 Oh! mon Dieu! fit la jeune fille d'une voix tremblante.  
 Il faut appuyer sur la droite, les laisser passer devant nous, et nous tourner notre route

Le jour même de l'apparition des décrets du Moniteur, l'irritation profonde des esprits se manifestait. Au banc des ministres étaient les membres du cabinet nouveau; l'embarras était peint sur leur visage. Aucun message, aucun discours, aucun manifeste ne vint d'ailleurs révéler à l'Assemblée les idées du cabinet ainsi modifié ou le programme auquel il obéissait au point de vue de la nouvelle crise ministérielle.

Pour lever les incertitudes à cet égard et reconnaître ou définir la position du cabinet, M. de Rémusat monta à la tribune. Le caractère grave et modéré de cet ancien ministre de la monarchie de juillet, commande l'attention universelle. D'un ton ferme et calme, il interpella le cabinet sur les causes de la crise ministérielle, sur la politique que comptait suivre le nouveau ministère et sur l'acte extraordinaire (la destitution du général Changarnier) par lequel il inaugurerait son entrée au pouvoir.

M. Baroche se chargea de satisfaire à cette sommation qu'appuyait l'adhésion de sa majorité. Mais ce ministre, malgré son talent et son habileté ordinaires, ne sut trouver en cette occasion, dit un journal, que "de banales inspirations, et des explications plus vulgaires et plus maladroites encore." M. Berryer, "interprète de la légitime susceptibilité de l'Assemblée, lui succéda."

Ce grand orateur se livra à une improvisation qui captiva son auditoire et excita l'enthousiasme. Il précisa la question de manière à ne laisser place à aucun équivoque. Il représenta que le seul programme présenté par le cabinet, était la destitution du général Changarnier; que le général, attaqué dans la presse par un journal (la Patrie) qui a des relations immédiates avec le ministère, pousse à la tribune par un parent du Président (M. N. J. Bonaparte) avait obtenu d'un vote de la majorité la réparation de cette attaque inacceptable. A ce propos, l'orateur demanda si la destitution du général est, oui ou non, la réponse à l'approbation dont le Parlement l'a couvert? A-t-on voulu le châtier de la destitution que la Chambre législative (en soutenant que les prétendues instructions n'existaient pas), la seule d'ailleurs, qu'il ait dit faire? Son épée, dit l'orateur, s'est-elle brisée, parce qu'il n'a pas souffert qu'on l'accusât d'être prêt à la tourner contre l'Assemblée, dont il a promis, au contraire, de respecter et de défendre les droits et la souveraineté?

Dans le cours de sa belle improvisation, M. Berryer, sans donner prise aux passions ni aux invectives, fit avec la dignité la plus élevée et la plus fière, l'éloge de ce ministre des affaires étrangères (général de Lahlitte), qui s'était retiré en milieu des hommages, du respect et des regrets de tous. Le panégyrique était écumant pour les ministres qui n'avaient pas suivi dans cette noble retraite M. de Lahlitte; il était aussi un argument terrible contre le cabinet nouveau qui refusait de s'expliquer sur les causes de sa rupture avec un tel collègue!

M. Baroche remonta à la tribune, mais sans y obtenir plus de succès. Il garda toujours la silence sur l'acte principal qu'on lui reprochait (la destitution) et qui venait encore, après les paroles de M. Berryer, d'attirer au général

voit ce qui avait été convenu à l'égard du voiturier: Le marquis de Savernay passerait pour un vieux professeur de minéralogie, science, etc., qu'il possédait très bien; les autres seraient négociants voyageant avec le professeur dans l'intention de faire exploiter les mines précieuses qu'il avait découvertes sur le sol de la Provence. Seulement comme la présence d'une femme pouvait faire naître des réflexions, et qu'à cette époque le soupçon était le frère jumeau de la réflexion, il fut convenu que Baptistin se procurerait un vêtement complet de jeune homme: la carmagnole de rigueur, le pantalon flottant et le gilet chéri à vastes revers. Jeanne deviendrait alors un minéralogiste en herbe.  
 Quand le jour commença à baisser, l'installation dans la grotte se fit sans entraves. Crépaux homme de prévision avait apporté des vivres pour 48 heures.  
 Les événements nous pressent; ils marchent avec rapidité; passons donc sous silence les